

N/REF : 6/03/2025 9H28 C:000053 I:02659
V/REF : AC/C14315
V/Email reçu le Jeudi 06/03/2025 a 9H28

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. RTD
IMMEUBLE : LA ROTONDE -RTD
8/10, RUE DE REDON
.
35000 RENNES

Rennes, le 12 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 8 REDON - MME BORTOT 06 74 49 21 87 / 09 50 61 70 73 /
02 99 79 87 03
LOGEMENT N° 018403, PORTE N°8403, 3° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT ROBINET THERMOSTATIQUE RADIATEUR DE LA CHAMBRE

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 10/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE CIRCUIT CHAUFFAGE
DÉPOSE ROBINET DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE ROBINET ÉQUERRE
FOURNITURE ET POSE DE DEUX RÉDUCTEUR
RÉCUPÉRATION DE LA TETE THERMOSTATIQUE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 11/03/25 a 11H46 Mme M LEFEUVRE
06/03 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL146-FP.Rob.radiateur thermost.	1	70,00	70,00
	TOTAL H.T.			70,00
	T.V.A. a 10,00%			7,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			77,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.